

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 231

2A – CORSE-DU-SUD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Ventes et cessions

480 493 824 RCS Ajaccio.

RC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1617100.00 EUR.

Adresse : Caldaniccia, lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : RC Société par actions simplifiée au capital de 1.617.100 euros Siège social : Caldaniccia, lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO 480 493 824 RCS AJACCIO SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION Société à responsabilité limitée au capital de 406.400 euros Siège social : Chemin d'Acqualonga, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA 329 414 775 RCS AJACCIO AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION PAR LA SOCIETE RC 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION, dont la transmission à la société RC est prévue : - montant de l'actif : 1.563.124 euros - montant du passif : 589.702 euros 2. Augmentation du capital de la société RC, société absorbante : La société RC, société absorbante détenant la totalité des parts sociales de la société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : Sans objet compte tenu de ce qui précède. 4. Dépôt du traité de fusion : Le Traité de fusion établi le 06/09/2022 a été déposé le 09/09/2022, au nom des deux sociétés, au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Pour avis, Monsieur Patrick ROCCA, Agissant par sa signature : -D'une part en qualité de président de la société par actions simplifiée RC ; -Et d'autre part en qualité de Gérant de la société à responsabilité limitée SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION..